

NOS REF : DU-REP-2023-AL
POLE TERRITOIRES
SERVICE AMENAGEMENT
Secrétariat : 02 31 70 25 20
amenagement@calvados.chambagri.fr
Dossier suivi par Axelle de LAVENNE

Communauté Urbaine Caen la Mer
Monsieur le Président
16, rue Rosa Parks
CS 52700

14027 CAEN Cedex 9

Siège social

6 Avenue de Cuerné
CS 50218
14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX
Tél. 02 31 70 25 25
Fax 02 31 70 25 70
Accueil14@normandie.chambagri.fr

Hérouville-Saint-Clair, le 24 avril 2023

Objet : PLU COLOMBELLES – Avis Modification simplifiée N°1

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 5 avril 2023, vous nous avez fait parvenir le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de COLOMBELLES. Nous vous remercions pour cette transmission, et en application des articles L 153-40 et suivants du Code de l'Urbanisme, nous vous adressons notre avis.

Le premier point de la modification consiste à ouvrir à l'urbanisation, un délaissé de l'ancienne SMN, d'environ 8 ha. Ce secteur qui est actuellement à l'état de friche industrielle (pollutions et encombrements du sol), est englobé dans le tissu urbain de la commune. Pour l'instant classé en zone 2AU dans le PLU, il est destiné à accueillir des activités économiques, ainsi qu'une nouvelle déchetterie.

Ce projet d'ouverture à l'urbanisation nous semble bien justifié dans le dossier.

Par ailleurs, il est prévu de réduire le recul de constructibilité par rapport à la RD 403 qui borde la zone. Cette réduction permettra de mieux optimiser le foncier à aménager.

Au regard de ces éléments, nous n'avons pas de remarque à formuler sur le dossier.

En conséquence, nous émettons un **avis favorable** sur le projet de modification simplifiée n°1.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président



Jean-Yves HEURTIN